# Rapport de suivi de la consultation publique sur le PAFIO 2023-2028

Unités d'aménagement : 072-51,071-51,071-52, 073-51,073-52,074-51

Décembre 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS







### Remerciements

Nous tenons à remercier la municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac pour son engagement dans l'organisation des consultations publiques.

### Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction générale de la gestion des forêts du Sud-Ouest Direction régionale de la gestion des forêts de l'Outaouais 16, impasse de la Gare-Talon, RC 100 Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827

Courriel: outaouais.foret@mrnf.gouv.qc.ca

### Photographie de la pages couverture :

Crédit : Émilie Saint-Jean

© Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN: 978-2-555-00203-6

# Table des matières

Liste des abréviations,des acronymes et des sigles	1
Contexte	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
Synthèse des commentaires et suivi effectué par le Ministère	
Annexes1	
Annonce de la tenue de la consultation1	
Avis public1	8
Activités d'information	9
Liste des tableaux	
Tableau 1 : Nombre de répondantes et de répondants ayant participé à la consultation publique	6 n
Liste des figures	
Carte 1 : UA visées par la consultation	3

# Liste des abréviations, des acronymes et des sigles

ACCV	Aire de confinement du cerf de Virginie
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
cm	
EMVS	Espèce menacée, vulnérable et susceptible
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
HEG	
km	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
m	Mètre
MRC	Municipalité régionale de comté
MELCCFP	ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SIP	Secteur d'intervention potentiel
TFS	Territoire faunique structuré
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
TRGIRTO	Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais
UA	Unité d'aménagement
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Pour connaître la définition de différents concepts forestiers et du vocabulaire fréquemment utilisé par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <a href="https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/">https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/</a>.

# Contexte

# CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Le Ministère, MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Cette responsabilité a été confiée à la MRC Pontiac, et ce, jusqu'au 31 mars 2024. En collaboration avec le MRNF, la MRC a organisé et coordonné les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) de la région de l'Outaouais.

Le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux indique que, à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires contenus dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

## **OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

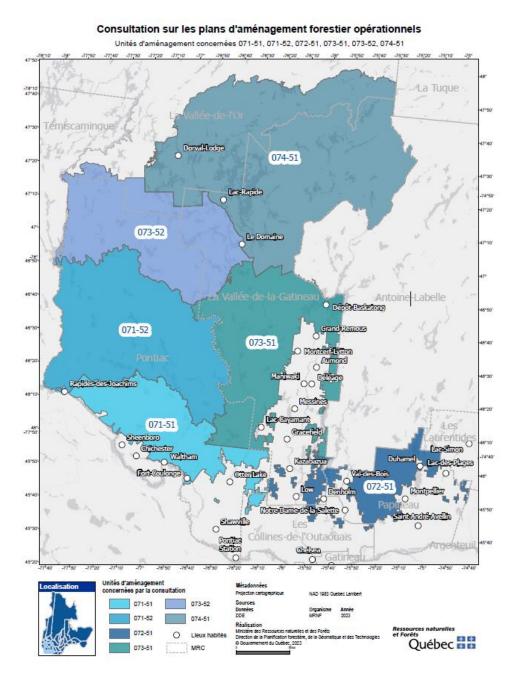
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée ainsi que de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources de la forêt et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre à la ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source: Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux (2021).

# PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 28 novembre 2023 au 23 décembre 2023, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 072-51, 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un avis public ainsi que de diverses publications dans les journaux.



Carte 1 : UA visées par la consultation

### INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les PAFIO 2023-2028 et les secteurs d'intervention potentiels de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page <u>Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec (quebec.ca)</u>. La clientèle pouvait positionner sur la carte un point désignant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture des bureaux.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les trouver sur la carte des consultations antérieures en cliquant sur le lien suivant :

https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=14306bd59fa84e3d8be5d98b6ec5375e&page=page\_1.

### **BILAN DE LA PARTICIPATION**

Dans le cadre de la présente consultation publique, 15 répondantes et répondants ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 30 commentaires ont été reçus, dont 26 émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondantes et de répondants ayant participé à la consultation publique

	Répartition des commentaires reçus			
Unité d'aménagement	Nombre de commentaires reçus		Total des commentaires	
Office a afficiagement	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
072-51	4	15	19	83 %
071-51	0	1	1	4 %
071-52	0	0	0	0 %
073-51	0	0	0	0 %
073-52	0	0	0	0 %
074-51	1	0	1	4 %
Toutes les UA	0	2	2	9 %
Total	5	18	23	100 %

# Synthèse des commentaires et suivi effectué par le Ministère

Afin d'en faciliter le suivi, le MRNF préconise de résumer et de présenter les principaux commentaires et préoccupations reçus durant la consultation sous forme de tableau.

Cette méthode facilite le repérage de l'information tout en donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à cette consultation publique.

Il est important de noter que les commentaires relatifs à un chantier précis ont été systématiquement transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère et au responsable de l'harmonisation opérationnelle, lorsque c'était applicable. Le tableau 2 présente les commentaires relatifs au processus de la consultation et aux outils offerts.

Tableau 2 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Type de traitement sylvicole	Utilisatrice et protectrice de sites sacrés et adepte de récréotourisme	Privilégier l'utilisation de petites machines, puisque la machinerie lourde endommage tout sur son passage. Le chaos provoqué par la machinerie et la perte d'habitats perturbent l'équilibre déjà installé. Les vertus de tout ce qui y vit sont inchiffrables.  Privilégier la coupe de jardinage dans le secteur Albatros_2, puisque cette coupe est moins radicale qu'une coupe de rétention.	forestières est un choix qui leur appartient. Le MRNF applique le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) et aucun article de ce règlement ne s'applique au type de machinerie utilisée pour les coupes forestières et les différents types de travaux associés
Type de traitement sylvicole	Utilisatrice et protectrice de sites sacrés	animales et aviaires, à l'assèchement des sols et de la végétation et à	Le Ministère répertorie actuellement les principaux risques liés aux effets des changements climatiques sur la gestion des forêts québécoises afin de définir les mesures d'adaptation pour y répondre. Ces éléments seront par la suite intégrés dans la planification forestière.
Ambiance forestière et quiétude	Villégiateur, adepte de récréotourisme	Préoccupations de plusieurs utilisateurs du secteur adjacent au secteur Albatros_2. Site sacré utilisé par plusieurs, notamment par les aînés autochtones. Il serait bien de considérer toute coupe qui pourrait fragiliser cette énergie qui existe présentement.	afin de répondre au commentaire.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Municipal		Le commentaire a été transmis à l'aménagiste responsable de l'UA 072-51. Celui-ci communiquera avec le participant à l'étape de la prescription, puisque le chantier est encore à l'étape de secteur d'intervention potentiel (SIP).
Qualité visuelle et paysage	Municipal		Les commentaires ont été transmis à l'aménagiste responsable de l'UA 072-51. Celui-ci communiquera avec les municipalités au moment opportun du processus de planification forestière.
Cohabitation des utilisateurs sur le territoire	Municipal	Demande que le bois transite par le réseau des routes forestières dites « stratégiques et prioritaires » dans l'UA 7251.	Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), lesquels sont responsables de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte.
Protection du territoire	Municipal	Demande d'accorder une bande protection de 300 m autour des lacs Croche et Blais, et de retirer la partie nord du chantier Blais.	Les commentaires ont été transmis à l'aménagiste responsable de cette unité d'aménagement. Il faut noter qu'une partie située au sud du lac Blais a déjà été récoltée en 2023-2024. L'aménagiste communiquera avec la municipalité au moment opportun du processus de planification forestière.
Protection du territoire	Municipal	Demande que soit accordée une bande de protection de 300 m de part et d'autre du sentier national pédestre, dans laquelle aucune récolte forestière ne sera permise.	Une mesure d'harmonisation sera appliquée régionalement, laquelle prévoit une zone tampon de 0-10 m où aucune récolte forestière ne sera permise et à laquelle s'ajoute une zone tampon de 10-30 m dans laquelle de la coupe partielle sera permise.
Calendrier	Municipal		Les commentaires ont été transmis à l'aménagiste responsable de l'UA 072-51. Cette information sera également transmise aux BGA, puisque le choix de la saison d'exploitation leur appartient.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Cohabitation des utilisateurs sur le territoire	Municipal	Secteur Dosch localisé le long d'une ancienne voie ferrée, qui sert de piste de motoneige l'hiver, et qui a le potentiel de devenir un sentier pédestre ou une piste cyclable qui relie les municipalités de Montpellier et de Duhamel.  Demande d'appliquer une protection de type « corridor routier » le long de l'ancienne voie ferrée, et de retirer toutes les coupes de régénération planifiées directement à côté de cette route utilisée.	Le RADF prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection des paysages à partir des sites pour lesquels un droit a été
Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS)	Municipal	Demande de procéder à des inventaires botaniques pour les chantiers Harfang et Graham étant donné que ce sont les chantiers localisés le plus au sud de l'UA 072-51.	En matière de protection des EMVS, l'inventaire relève du MELCCFP.  Les exigences relevant du MRNF sont d'appliquer une protection lorsqu'une EMVS est connue et de les prendre en compte lorsqu'il en découvre lui-même ou lorsqu'il en reçoit un rapport.
Période de réalisation des travaux	Municipal		Les coupes planifiées dans l'UA 072-51 sont principalement des coupes partielles et elles ne sont pas autorisées avant le 1 <sup>er</sup> août de l'année de récolte prévue.  Lorsque des oiseaux migrateurs sont observés dans un secteur d'intervention, des dispositions particulières en lien avec la période d'exploitation sont inscrites dans les directives opérationnelles afin de respecter les modalités prévues en cas d'observation de différentes espèces d'oiseaux migrateurs.
Calendrier des travaux et harmonisation	Réserve faunique	Demande que la planification des activés soit modulée au besoin afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats ainsi que la qualité de l'ambiance des activités récréatives (paysage, quiétude, accès au territoire).  Demande un retour une fois les secteurs finaux déterminés afin de procéder à une harmonisation fine des usages et des opérations.	

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Planification forestière	Pourvoiries	Plusieurs conditions favorables doivent être prises en compte en amont de la planification forestière. Elles permettraient d'atteindre tous les objectifs, tant environnementaux, sociaux qu'économiques : une concordance entre le développement d'un réseau routier durable et la localisation des secteurs d'intervention, la prise en compte du réseau routier à maintenir, à fermer et à développer lors du découpage, ainsi que la sélection des secteurs d'intervention et le respect des limites du bail de la pourvoirie.	de chemins prévoient une consultation des différents intervenants sur le territoire forestier du domaine public lors de la planification de nouveaux accès. Les différentes préoccupations émises par le pourvoyeur seront prises en compte lors de la planification des travaux
Calendrier	Pourvoiries	Il sera très important que les pourvoyeurs soient mis au courant rapidement lors de la réalisation de travaux afin d'éviter la perte de clientèle.  Les périodes de chasse à l'ours (mai et juin), la période de vacances familiales (juillet et août) et la période de chasse à l'orignal (septembre et octobre) sont des périodes très importantes pour les pourvoyeurs.	préoccupation à la compagnie forestière concernée afin que cette dernière communique avec le participant pour discuter et voir à
Planification forestière	Pourvoiries	Aucun secteur d'intervention à cheval sur la limite de la pourvoirie ne sera accepté sans justification concrète et acceptable.	Les mesures convenues avec la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) mentionnent de limiter les nouvelles entrées dans les territoires fauniques structurés, de limiter les ouvertures complètes du couvert qui chevauchent les limites des territoires fauniques structurés et de maximiser l'utilisation du réseau routier actuel.  Vous pouvez les consulter en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://trgirto.ca/wp-content/uploads/2017/07/Resolution-TLGIRT_Limites_TFS_HGC_20130417.pdf">https://trgirto.ca/wp-content/uploads/2017/07/Resolution-TLGIRT_Limites_TFS_HGC_20130417.pdf</a>

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Aménagement écosystémique	Adepte de récréotourisme	particulier en ce qui concerne la perturbation du sol pour la plantation d'arbres supplémentaires. L'objection repose sur les conséquences potentielles néfastes pour l'écosystème fragile du sol, comprenant diverses communautés de mycorhizes. Il est impératif que toute initiative d'aménagement forestier prenne en considération la complexité des interactions au sein de l'écosystème et adopte des pratiques respectueuses de la diversité biologique.  Opposition à l'idée de favoriser des plantations de monocultures, qui ont démontré attirer certaines espèces d'insectes nuisibles. Les	Le reboisement réalisé par le MRNF dans la région de l'Outaouais est idéalement planifié avec deux types d'essences par site lorsque les conditions sont favorables. De plus, la régénération naturelle dans les plantations assure une riche diversité dans le contexte de la
Qualité visuelle du paysage	Groupe environnemental	le secteur du lac Dosch. Les coupes prévues sur les pentes abruptes, le long des cours d'eau et à proximité du sentier pédestre pourraient avoir des effets néfastes sur la qualité de l'écosystème et du paysage.  Demande le maintien d'un peuplement de chênes rouges afin de	Toutes les activités d'aménagement forestier sont encadrées par le RADF. À cette étape de la planification forestière, les secteurs d'intervention présentés en consultation sont à l'étape « potentiels » et ils n'ont pas encore fait l'objet d'analyses détaillées.  Ainsi, certaines superficies seront retranchées afin de tenir compte des contraintes régionales, des préoccupations soulevées par les participants et aux fins d'optimisation du secteur de récolte.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Paysage	Groupe environnemental	Opposition à la construction d'un chemin près du mont O'Brien. La construction du chemin serait dévastatrice sur la faune, la forêt et les milieux humides sur la rive nord et le côté ouest de la rivière Kazabazua, considérant la petite superficie à récupérer.	Le secteur Mark a été retiré de la planification par les BGA, car il ne répond pas à leurs besoins actuels.
Localisation des travaux	Groupe environnemental	Demande d'annuler des coupes dans le secteur du lac Saint-Charles.  Il y a une aire de confinement du cerf de Virginie, une proposition de corridor écologique et un projet d'aire protégée à conservation autochtone. De plus, un site potentiel d'archéologie (fouilles, autochtone) serait d'intérêt autour du lac des Mauves et du lac aux Billots, à proximité du lac Saint-Charles.	chantier comprises dans l'aire du ravage de cerfs de Virginie sera effectué selon les modalités de conservation du <i>Guide d'aménagement</i>
Autres	Groupe environnemental	Le participant a exprimé avoir appris l'existence de la consultation publique pour des projets qui auraient lieu en 2024. Il mentionne qu'aucune municipalité ou MRC n'a été consultée, pas plus que la Première Nation algonquine (Kitigan Zibi), et trouve décevant d'apprendre que des opérations commerciales auront lieu sans reproches.  Il exprime également le besoin de réviser les pratiques forestières au Québec par la refonte de la gestion forestière.	de la consultation publique. Deux séances d'information ont également été organisées pour répondre aux questions des participantes et des participants.  Les communautés autochtones, dont Kitigan Zibi, ont été invitées à participer à cette consultation publique au même titre que la population

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
			L'encadrement légal des activités d'aménagement forestier au Québec a toujours été un processus évolutif. Le MRNF est engagé dans une démarche d'amélioration continue et il demeure à l'affût de toutes les occasions susceptibles de l'aider à améliorer ses pratiques. D'ailleurs, une vaste consultation publique sur l'avenir de la forêt a été tenue du 13 février au 12 avril 2024. Le rapport synthèse de la démarche est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/gestion-forets-publiques/consultations-gestion">https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/gestion-forets-publiques/consultations-gestion</a> . Il confirme la nécessité de moderniser le régime forestier.
Localisation des travaux	Groupe environnemental	Le territoire situé à proximité du chalet du lac Croche ainsi que tout le territoire situé entre le lac Croche et le lac Blais est souvent fréquenté par des élèves ainsi que la population en général depuis plusieurs années. Du camping est offert, puisque la biodiversité ainsi qu'une forêt mature et peu perturbée comporte des vertus thérapeutiques et un vaste potentiel éducatif. Des coupes, même sélectives, dans ce secteur auraient des conséquences dévastatrices sur les activités.  Une rencontre est nécessaire avec un représentant du MRNF afin d'éviter que l'enjeu ne devienne conflictuel et d'obtenir des précisions sur les types de coupes prévues.	participant pour discuter des préoccupations exprimées et des commentaires formulés ainsi que voir à harmoniser la planification des
Cohabitation sur le territoire	Groupe environnemental	L'aspect relatif à la sécurité du transport des bois est un enjeu majeur, car, avec l'usage intensif du territoire et les chemins sinueux et étroits, il y a un fort risque d'accident.	Cette préoccupation est de nature opérationnelle et relève du BGA. Le RADF stipule que toute personne autorisée à construire ou à améliorer un chemin doit, dès la fin de ces travaux, procéder à l'affichage des éléments de signalisation, comme les arrêts obligatoires, les courbes, les pentes raides, les passages à niveau, les zones de transport de bois non tronçonné et la vitesse maximale sur les chemins principaux.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Calendrier des opérations	SEPAQ	Le lac Graham est un lac stratégique avec un haut taux de fréquentation. Une attention particulière devra être accordée à la période des opérations afin de maintenir une ambiance de qualité.	Des mesures d'harmonisation sont possibles afin de répondre aux préoccupations des utilisateurs du territoire. Les préoccupations opérationnelles, comme les calendriers des travaux, sont envoyées aux BGA. Le BGA responsable du chantier Harfang contactera la SEPAQ au moment de l'harmonisation opérationnelle.
Qualité visuelle du paysage	SEPAQ		Le RADF prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection des paysages à partir des sites pour lesquels un droit a été délivré en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement.  Notamment, dans ce cas-ci, pour le réseau de sentiers aménagés, une lisière boisée de 30 m doit être conservée de chaque côté de ceux-ci.
Travaux non commerciaux	SEPAQ	Demande que la planification des activés soit, au besoin, modulée afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leur habitat ainsi que de la qualité de l'ambiance des activités récréatives (paysage, quiétude, accès au territoire). Lorsque les secteurs d'intervention finaux seront déterminés avec leurs traitements sylvicoles, demande d'être consulté de nouveau afin qu'une harmonisation plus fine des usages et des opérations soit faite.	
Travaux non commerciaux	Pourvoiries	rapidement lors de la réalisation des travaux. Il y a plusieurs périodes	Les périodes de travaux sont encadrées par le <u>calendrier</u> <u>d'harmonisation des opérations</u> . Il est possible de faire des accommodations, mais certains travaux doivent se réaliser durant une période précise afin d'assurer leur efficacité.  L'entrepreneur responsable des travaux est obligé de contacter les pourvoyeurs au moins deux semaines à l'avance afin de les informer de leur présence sur le territoire.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Travaux sylvicoles non commerciaux	Pourvoirie	Les pourvoiries ne désirent pas avoir des campements temporaires sur leur territoire durant la réalisation des travaux. Si un entrepreneur désire quand même s'installer sur le chantier, il devra démontrer à la pourvoirie qu'il a respecté les règles et devra présenter son permis d'occupation du territoire.  Leur présence est incompatible sur nos territoires et engendre des coûts de surveillance (évidemment, les gens ne s'enferment pas dans leurs roulottes durant la soirée, ils circulent abondamment sur le territoire).	territoire d'un pourvoyeur avec un bail ou sous autorisation du MRNF. Cependant, lors de la consultation du pourvoyeur, préalablement à l'octroi d'un droit pour le campement temporaire, si ce dernier indique des préoccupations justifiées de la nuisance de ce camp sur les activités commerciales de la pourvoirie, alors le Ministère peut exiger
Travaux sylvicoles non commerciaux	Pourvoirie	les plantations. Laisser des zones sans traitement dans l'écotone des	Afin de protéger les investissements réalisés dans le reboisement, toutes les superficies doivent être traitées par au moins un dégagement, et jusqu'à trois en fonction de la richesse du sol. Le MRNF doit assurer l'efficacité du traitement initial qui a été réalisé.  Par ailleurs, il y a généralement une portion des secteurs qui ne sont pas traités en vue de la remise en production. Ces secteurs seront régénérés naturellement et ne feront pas l'objet de travaux d'éducation de peuplement. Ils pourront servir aux besoins exprimés dans la préoccupation.  Il faut également se rappeler que seulement environ 30 % des coupes de régénération sont remises en production en Outaouais.

Thème	Catégorie de participantes et de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Travaux sylvicoles non commerciaux			

# Conclusion

Cette consultation publique avait comme objectif de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés en lien avec les travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux.

Les membres de la TRGIRTO prendront connaissance du présent rapport et s'en inspireront afin de proposer au Ministère des mesures d'harmonisation. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations de la TRGIRTO et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TLGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire.

https://trgirto.ca/fr/a-propos-de-la-trgirto/composition-et-liste-des-partenaires/

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais tient à remercier tous ses partenaires, toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO, de même que celles qui ont participé à ses consultations publiques.

# **Annexes**

# ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF et par la MRC de Pontiac, l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 (Annexe) : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Communiqué de presse aux médias	Tous			28 novembre 2023
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	MRC de l'Outaouais, personnes intéressées par la tenue d'une consultation publique aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant	722 destinataires	28 novembre 2023
		Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	Le Droit	25 novembre 2023
			L'info de la Basse-Lièvre	29 novembre 2023
			L'info de la Vallée	29 novembre 2023
	Lectrices et		L'info Petite-Nation	29 novembre 2023
Avis public	lecteurs de quotidiens et		Journal Pontiac (Fr et En)	29 novembre 2023
	d'hebdomadaires		Le Bulletin d'Aylmer (Fr et En)	29 novembre 2023
			The Equity (Fr et En)	29 novembre 2023
			The Low-Down Hull	29 novembre 2023
			Le Bulletin de Gatineau	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Avis site Internet de la TRGIRTO	Tous	Lien vers la carte interactive du MRNF concernant les SIP qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028	Utilisateurs du site Internet TRGIRTO	28 novembre 2023

# **AVIS PUBLIC**

# Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

### CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS

Du 28 novembre au 23 décembre 2023

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 de l'Outaouais et les secteurs d'intervention potentiels de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

### Municipalités et territoires visés

Des travaux sont potentiellement prévus dans certains secteurs de la forêt publique, à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau. Ces travaux peuvent notamment inclure la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale, le nettoiement ainsi que la construction et la réfection de chemins.

Voici les municipalités et territoires visés :

Alleyn-et-Cawood Aumond Bowman Cavamant Chichester Déléage Denholm Duhamel Gracefield Grand-Remous Kazabazua La Pêche Lac-des-Plages Lac-Simon Low Mansfield-et-Pontefract

Montcerf-Lytton

Montpellier Mulgrave-et-Derry Notre-Dame-de-la-Salette Otter Lake Rapide-des-Joachims Sheenboro Val-des-Bois Waltham Territoires non organisés (TNO):

Cascades-Malignes Lac-Lenôtre Lac-Moselle Lac-Nilgaut Lac-Pythonga Réservoir-Dozois Dépôt-Échouani

### Pour consulter les plans et les secteurs et transmettre vos commentaires : Québec.ca/consultations-foret-outaouais



Vous avez jusqu'au 23 décembre 2023 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

### Séances d'information virtuelles

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la MRC de Pontiac, tiendront deux séances d'information virtuelles où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Mardi 5 décembre, de 12 h à 13 h 30 – Inscription à trgirto.ca/fr/ avant le 5 décembre à 10 h

Jeudi 7 décembre, de 19 h à 20 h 30 – Inscription à trgirto.ca/fr/avant le 7 décembre à 15 h

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

### Renseignements par téléphone et courriel

Les spécialistes du Ministère sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux coordonnées suivantes :

### Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Tél.: 819 246-4827, poste 701449

Consultationpafi-outaouais@mrnf.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



# **ACTIVITÉS D'INFORMATION**

En collaboration avec la MRC de Pontiac, deux activités d'information en mode virtuel ont été réalisées afin d'expliquer à la population comment participer à cette consultation publique. Une première rencontre s'est tenue le 5 décembre 2023 de 12 h à 13 h 30 et l'autre a eu lieu le 7 décembre 2023, de 19 h à 20 h 30.

Ces deux séances ont permis d'apporter des précisions sur les secteurs d'intervention potentiels présentés, sur la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que sur les suites données aux préoccupations émises.